



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014.**

L'an deux mille quatorze, le Mardi 16 Décembre à 17 Heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué en date du 9 décembre 2014, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la présidence de Monsieur Paul QUILLES, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Renée GAUTIER, Messieurs Paul QUILLES, François LLONCH, Paul VILLAIN, Bernard TRESSOLS

Commune de PENNE : Messieurs Axel LETELLIER, Philippe DELABRE,

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Messieurs Armand CECCARELLI, Jean-Christophe CAYRE

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ

Commune de VAOUR : Messieurs Pascal SORIN, Bernard HOLDERLE

Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER,

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Jean-Pierre MARTEAU

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Denis DONNADIEU

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC

Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Claude LAURENT

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Régine BESSOU

Commune de LE RIOLS : Monsieur Bernard LARROQUE

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Gérard TERRISSOL

Commune de LABARTHE BLEYS : Madame Colette BOUYSSOU

Commune de MARNAVES : Madame Sabine OURLIAC

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Jean-David ROOCKX

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Gérard VIDAL

Formant la majorité des membres présents.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Luc KRETZ (PENNE), Pierre PAILLAS (MILHARS),

-Monsieur Claude BLANC est élu secrétaire de séance.

En préambule de l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à valider le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2014, dont ils ont préalablement pris connaissance.

1ere partie de la réunion :

- **Intervention de Julien FRAT, Technicien du Pays de l'Albigeois et des Bastides.**

Retour sur la mise en œuvre du PCET 1.0 : (plan climat énergie territorial Janvier 2011-Juin 2015.)

Rappel des principales actions mises en place au niveau du Pays.

Bilan intermédiaire CEP : (contrat en énergie partagée)

Deux communes de la 4C (Les Cabannes, Mouzieys-Panens) expérimentent la mutualisation d'une compétence énergie au travers de cette action CEP.

Les deux premières années ont permis d'établir pour les 19 communes du Pays concernées par cette action, une comptabilité énergie-eau qui met en évidence l'importance des consommations énergétiques et financières du patrimoine communal. Une extrapolation de ces résultats à l'échelle de la 4C représenterait près de 2 GWh d'énergie finale consommée par an pour une dépense de plus de 230 000 euros.

Il est remis un exemple de synthèse de cette comptabilité annuelle (document ci joint).

Julien FRAT présente également deux actions pour lesquelles les communes adhérentes au CEP ont été sollicitées pour une mise en œuvre collective. Il s'agit :

- d'une opération groupée d'extinction nocturne de l'éclairage public (cf. document ci joint)

- une opération groupée d'isolation des toitures et de calorifugeage des réseaux de distribution et ballon d'eau chaude, avec si possible une récupération des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Il interpelle les élus pour une sollicitation de la 4C, afin qu'elle relaie ces actions auprès des autres communes de la Communauté de communes. L'objectif est que les communes non adhérentes au dispositif CEP, puissent également participer à ces actions si elles le souhaitent.

Il est proposé de se rapprocher de la commission développement durable pour étudier ces propositions

Le CEP se finissant en mars 2015, il explique qu'une nouvelle rencontre sera nécessaire pour étudier la poursuite de cette action et ses ajustements éventuels.

L'ADEME poursuit son accompagnement financier sur les 3 prochaines années en doublant sa participation par poste pour une durée de 3 ans.

Création de la plateforme REHAB.

Le Pays a été retenu par l'ADEME, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, pour créer une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé. (cf. présentation ppté + document "présentation _dispositif_2014")

Cette plateforme doit permettre de sensibiliser, inciter et poursuivre le repérage des logements à rénover.

L'action de thermographie des habitations est donc prolongée sur une durée de 3 ans avec un financement à 70%.

Dans le cadre de cette plateforme, les particuliers pourront également bénéficier d'une prise en charge pour la réalisation de diagnostics et pour un accompagnement, pendant la phase travaux.

2eme partie de la réunion :

1-Délibération portant sur le renouvellement de la ligne de trésorerie du budget général de la 4C.

M. le Président rappelle qu'en 2013, la Communauté de communes, par délibération du 18 novembre, avait ouvert une ligne de trésorerie pour une durée d'un an qui a dû être remboursée en cette fin d'année.

Il précise que cette ligne de trésorerie permet d'effectuer des tirages de fonds pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie étant arrivée à échéance, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Plusieurs banques ont été consultées à ce titre.

La Banque Populaire Occitane, qui a répondu, propose des conditions intéressantes par rapport aux autres et Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée des termes du contrat proposé.

Le Conseil communautaire, après avoir pris connaissance, en tous ses termes, du rapport de M. le Président et des caractéristiques techniques et financières du contrat d'ouverture de ligne de trésorerie proposé par la Banque,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Le Conseil Communautaire décide de contracter auprès de la Banque Populaire Occitane, une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 200 000 € (deux-cent mille euros) aux conditions ci-après :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Index EONIA : + 1.50 %
- Commission de réservation:..... 0.20 % du montant autorisé soit : 400€

- Les intérêts sont calculés à partir du jour du versement et payables trimestriellement sans capitalisation, à terme échu.

Article 2 :

Monsieur Paul QUILES, Président de la Communauté de Communes est autorisé à signer les divers documents et le contrat correspondant avec la Banque Populaire Occitane et est habilité, sans autre délibération, à procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues.

2-Délibérations modifiant les crédits du budget général, du SPANC, de la Voirie et des Ecoles (opérations budgétaires de fin d'année).

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président portant sur les modifications budgétaires de fin d'année à effectuer sur le budget principal et les budgets annexes de la 4C,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vote les modifications budgétaires suivantes :

Budget des ECOLES DM N°1-2014.

Opération n°21 : Equipement des écoles de la 4 C

Investissement		Recettes	Dépenses
2183-021	Matériel de bureau et matériel info	0.00	37.00
2184-021	Mobilier	0.00	- 37.00

Budget Général DM N°11-2014.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau & assainissement		2 000.00 €
D 60636 : Vêtements de travail		500.00 €
D 6064 : Fournitures administratives		1 200.00 €
D 61551 : Entretien matériel roulant		1 000.00 €
D 6182 : Doc. générale et Technique		300.00 €
D 6184 : Versements à des organ.form.		1 000.00 €
D 6237 : Publications		900.00 €
D 6262 : Frais de télécommunication		2 000.00 €
D 6281 : Concours divers (cotisations)		3 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		11 900.00 €
D 6217 : Pers. affecté par cne membre GFP		6 000.00 €
D 6416 : Emplois d'insertion		10 000.00 €
D 64168 : Autres		1 000.00 €
D 6475 : Médecine du travail		500.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		17 500.00 €
D 73921 : Attributions de compensation		238.26 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		238.26 €
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		4 641.86 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		4 641.86 €
R 7325 : Fonds péréq. interco et commun.		25 241.00 €
R 7362 : Taxe de séjour		372.08 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		25 613.08 €
R 74712 : Emplois d'avenir		2 529.43 €
R 748314 : Dotat° unique compensat° TP		2 832.00 €
R 74832 : Attributions du FDTP		977.58 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		6 339.01 €
R 752 : Revenus des immeubles		1 328.03 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante		1 328.03 €
R 775 : Produits des cessions d'immob.		1 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		1 000.00 €

Budget VOIRIE DM N°5-2014

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		287.00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		364.00 €
D 6453 : Cotisations caisses retraite	335.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	335.00 €	651.00 €
D 6531 : Indemnités élus	316.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	316.00 €	

Budget du SPANC DM N°3-2014

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Sous-traitance générale		2 340.69 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 340.69 €
R 7062 : Red. d'assainissement non coll..		2 340.69 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		2 340.69 €

Budget du Service Voirie DM N°6-2014

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6064 : Fournitures administratives	1.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1.00 €	
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		1.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1.00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Analyse budgétaire des différents services des budgets de la 4C.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire d'une analyse des résultats financiers 2014 des différents services de la 4C qui va être effectuée par Monsieur Philippe WOILLET, Vice-président des Finances.

La synthèse de ce travail sera présentée au bureau et au conseil communautaire dans le courant du mois de février 2015 et servira à l'élaboration prévisionnelle du budget 2015.

Réforme Territoriale.

Monsieur le Président souhaite revenir sur le message rédigé par Jean-David ROOCKX à son initiative personnelle et non en sa qualité de 1^{er} Vice-président, que l'ensemble des membres du conseil communautaire a reçu. Il était accompagné « d'une proposition de projet de délibération » visant à informer les services préfectoraux et notamment la commission départementale intercommunale (C.D.C.I), du souhait de certaines communes de se rapprocher de la communauté de communes du Quercy-Rouergue, Georges de l'Aveyron.

Jean-David ROOCKX souhaite préciser que cette démarche a été initiée suite à une réflexion engagée par certaines communes du territoire de la 4C, dans le cadre de réunions organisées en commun sur ce sujet. Elle vise à informer la C.D.C.I, du souhait de ces communes « de pouvoir choisir le territoire » vers lequel elles souhaitent se tourner.

Paul QUILES rappelle que, lors de la réunion du conseil communautaire de juillet dernier, il avait été constitué une commission chargée de travailler sur l'étude des différents scénarios de rapprochement avec les communautés de communes attenantes, dans une volonté commune « d'étudier tous les possibilités en fonction des compétences des uns et des autres ».

A ce jour, la seule rencontre qui a eu lieu est celle avec QRGA en septembre. Les communautés de communes de Vère-Grésigne/Pays Salvagnacois et du Carmausin/Ségala Carmausin n'ont pas encore été sollicitées pour cette même démarche.

Il considère qu'il est important de respecter cette méthodologie de « l'étude de tous les scénarios », car si on occulte délibérément d'entrée certaines possibilités, les décisions qui pourraient en découler ne seraient pas prises en toute objectivité.

Il considère également qu'il est prématuré de vouloir se positionner d'ores et déjà sur une option, alors qu'aucune décision n'est encore aboutie au niveau national, ni sur les règles de cette nouvelle réforme territoriale, ni sur le seuil minimum des futures intercommunalités.

Compte-tenu du calendrier prévisionnel national du volet législatif de cette réforme, il rappelle que la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui vient tout juste d'être constituée, lors d'une réunion plénière en Préfecture le 3 novembre 2014, faisant suite au renouvellement des conseils municipaux de mars dernier, ne commencera vraisemblablement à travailler sur ce dossier qu'à partir du 2ème semestre 2015.

Philippe DELABRE souhaite que le travail en cours sur « le Projet de Territoire de la 4C », permette aussi de mettre en évidence les liens et habitudes de nos populations avec les territoires voisins et d'analyser les similitudes et différences qui existent.

Paul QUILES demande à Jean-David ROOCKX de se rapprocher des Présidents des Communautés de Communes de Vère-Grésigne/Pays Salvagnacois et du Carmausin/Ségala Carmausin, dans la continuité et l'esprit de la démarche initiée avec QRGA, afin d'organiser les rencontres avec les élus de ces deux communautés de communes.

Information TRIFYL

Jean-David ROOCKX rend compte de l'information qu'il a eu lors de la dernière réunion de TRIFYL, au cours de laquelle a été annoncé l'arrêt de l'alimentation du bioréacteur, au profit d'une autre source de traitement des déchets ménagers plus performante et en adéquation avec les normes réglementaires actuellement imposées ; mais également parce qu'il ne bénéficiera plus, dans les années futures, d'une taxe générale sur les activités polluantes réduite (T.G.A.P).

En effet, les centres de traitement se voient appliqués une TGAP différente en fonction de leur impact sur l'environnement. En 2014, la TGAP appliquée au bioréacteur était de 10€ HT la tonne d'ordures ménagères (contre 100€ pour un centre d'enfouissement classique); en 2015, elle sera de 14€ HT pour augmenter vers 20, 30 puis 40€ HT/T.

Il est à craindre que ce nouvel investissement augmente de façon significative dans les années à venir « la facture » de traitement et valorisation des déchets et par-delà même, le taux unique de la taxe des ordures ménagères que la Communauté de communes a mis en place pour l'ensemble de son territoire.

Information Ecoles

Claude BLANC rend compte d'une réunion organisée à la mairie de Milhars en présence de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN), Monsieur DEFRANCO et des maires de PENNE, VAOUR et MILHARS ou représentants: Messieurs SORIN, PAILHAS et DELABRE étaient présents.

Cette réunion demandée par l'IEN était une préparation à la mise en place de la future carte scolaire 2015/2016 :

- Suivi des effectifs essentiellement, et prise en compte des données locales.

La faiblesse des effectifs sur le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de PENNE-VAOUR, nous demande la plus grande vigilance.

Départ à la retraite du Trésorier CORDES-VAOUR.

Celui-ci quitte son poste au terme de plus de 25 ans au service de la trésorerie. Les élus souhaitent organiser un pot de départ à son intention, en partenariat avec les autres élus des syndicats et mairies des deux cantons rattachés à la TRESORERIE CORDES-VAOUR.

Madame la Directrice de la 4C est chargée de voir comment organiser ce pot, en collaboration avec les élus et les secrétaires des mairies concernées.